intérêts Bas-Canadiens que celui d'aucun autre gouvernement. (Ecoutez! écoutez!) Mais un esprit de parti à la fois mesquin et aveugle devait placer un succès momentané au-dessus des intéréts généraux, et la majorité décréta par son vote notre déchéance nationale. (Écoutez! écoutez!) Eh bien! M. le Président, avec le nouveau gouvernement, nous avons vu la question de la représentation basée sur la population revenir dans la discussion générale de notre législature, et aujourd'hui, il n'y a pas à se le cacher, cette malheureuse concession, qui nous met à la merci du Haut-Canada. est devenue un fait accompli. (Ecoutez !) J'ai dit, il y a un instant, M. le PRÉ-SIDENT, que l'hon, député de South Oxford n'avait pu obtenir le comité qu'il demandait sous l'administration MACDONALD-SICOTTE. - administration essentiellement libérale. Si l'on réfère aux jour-(Ecoutez!) naux de la chambre de cette époque, que trouve-t-on? A peine l'administration qui lui avait succédé cût-elle pris possession des bancs de la trésorerie que l'hon. M. Brown revenait devant la chambre demander de nouveau un comité, et cette fois avec plus de succès. J'eus l'honnour de présenter un amendement à la motion, mais cet amendement fut repoussé, et parmi les noms qui figurent dans cette malheureuse division, on remarque ceux du ministre des travaux publics, du solliciteur-général et du procureur-général Est. M. le Président, c'est là un fait extrêmement significatif et dont il faut prendre note sous les circonstances actuelles. Quand je pressai cette motion devant la chambre, je mainting qu'il fallait prendre l'offensive et non garder la défensive, comme nous l'avions fait jusqu'alors; qu'il fallait nous unir comme un seul homme pour obtenir que l'on remette en vigueur le proviso de la 26me clause de l'acte d'union, qui nous avait été honteurement enlevé en 1856, au moment où nous obtenions le conseil législatif électif. (Ecoutez! écoutez!) Eh bien! sur cette question, qui était parfaitement motivée, on a vu ces mêmes ministres voter pour rejeter cet amendement qui revendiquait un droit sacré pour les Canadiens-Français. Ce vote n'impliquait-il pas chez ceux qui faisaient cette lache concession, qu'ils étaient prêts à céder encore dans les changements constitutionnels proposés. Oui, M. le Prisident, je n'hésite pas à le dire, dès cet instant le Haut-Canada comprit que nos chefs, jusquelà inébranlables, allaient céder le terrain

conquis. Aussi, lorsque M. Brown soumit à la chambre sa proposition, tous les députés anglais s'unirent dans une majorité écrasante, et il l'emporta vigoureusement malgré la totalité des députés Canadiens-Français qui votèrent tous contre cette proposition, à l'exception du député de Rouville (M. Poulin), qui eut le triste courage de commettre cet acte inqualifiable. (Ecoutez! écouter!) Il n'est pas besoin de rappeler ici les conséquences de ce vote, car elles sont connues aniourd'hui de tout le pays, et l'hon. député de South Oxford lui-même nous a dit dans cette chambre que la confédération avait pris naissance dans son comité constitutionnel; que la nomination de ce comité avait été le premier pas fait dans la voie qui menait surement au but vers lequel il avait toujours tendu pendant toute sa carrière politique, et que le projet de confédération, maintenant soumis, était une ample récompense pour ses efforts constants et une justification complète des principes qu'il avait soutenus dans la lutte du Haut contre le Bas-Canada. (Ecoutez! écoutez!) Plus tard, M. le PRÉSIDENT, le gouvernement TACHÉ-MAC-DONALD tombait sur une question de finances et, dans l'impossibilité de se maintenir sans le secours de l'opposition, ce même gouvernement appelait dans son cabinet l'homme le plus hostile aux intérêts Bas-Canadiens, et avec lequel de tout temps il avait été dans un antagonisme sans exemple. De cette alliance naquit le projet de confédération qui nous est soumis aujourd'hui, et qui concède le principe de la représentation basée sur la population. Le parti Bas-Canadien devait-il faire cette grave concession au Haut-Canada? Je suis prêt à établir par des chiffres que cette question portait avec elle son propre remède, et ceux qui ont voté en faveur de sa concession ne sont nullement justifiables, à quelque point de vue qu'on se place. L'avenir nous garantissait que cette demande n'aurait plus sa raison d'être à une époque fort rapprochée. Quand on examine la question de la population respective des deux Canadas, on remarque, tout d'abord, que celle du Haut-Canada est en grande partie anglaise et protestante; et, en regardant au dernier recensement, on voit que l'immigration dans cette section est entrée pour une proportion très considérable dans l'augmentation annuelle. De 90,000 Ames qu'elle était pendant la seule année de 1847, l'immigration est graduellement tombée à 10,000 en 1860. Mais il J